

# La Santé aux enchères ?

## Après avoir ruiné les banques, groupes financiers et spéculateurs lorgnent sur la Santé

**Le gouvernement permet à des groupes financiers de prendre le contrôle total des laboratoires d'analyses médicales dans son projet de réforme de la biologie médicale.** Ce contrôle était réservé jusqu'à présent à des professionnels de santé, médecins et pharmaciens biologistes, pour garantir la primauté de la déontologie et des intérêts de santé publique.

En début d'année prochaine, les députés vont décider du sort d'une partie du système de soins dans le cadre de la Loi Bachelot (Hôpital, Patients, Santé et Territoires). D'une partie seulement, car le gouvernement a décidé de se passer de débat parlementaire pour la réforme de la biologie médicale notamment, en choisissant de passer par ordonnance<sup>1</sup>.

**Une manière commode de brader tout un pan de notre système de santé aux intérêts d'investisseurs sans liens avec le monde de la santé et qui ne seront tenus par aucune éthique.**

En effet, le biologiste n'aura plus le pouvoir de décision au sein de son laboratoire d'analyse alors même qu'il assumera la responsabilité des décisions prises par d'autres : les actionnaires. C'est bien le patient qui risque d'en pâtir en devenant un dossier anonyme à traiter dans la précipitation et dans une exigence de rentabilité imposée au biologiste, au lieu d'être au centre même des préoccupations du professionnel de santé.

Par ailleurs, une telle décision met tout simplement en péril plus de 1000 laboratoires d'analyses médicales au détriment d'un maillage répondant aux besoins de la population.

**Les principaux arguments invoqués seraient :**

- 1- que l'Europe ne laisse pas le choix aux dirigeants de notre pays
- 2- que la mise aux enchères du secteur de la biologie médicale permettrait de faire des économies de santé
- 3- que la qualité des analyses médicales s'en trouverait améliorée

**Ces affirmations sont manifestement vides de sens, car...**

**1 - En l'absence de véritable Europe de la santé, à l'heure actuelle, les Etats conservent encore le droit d'organiser et de gérer leur système de santé, notamment en fonction des ressources et particularités nationales.** La France a su prouver, même sur des dossiers extérieurs à la santé, qu'elle savait défendre ses spécificités. Dans la santé, elle bénéficie d'un système reconnu comme l'un des meilleurs au monde, où cohabitent intérêt public et exercice libéral. Ces deux secteurs, complémentaires, sont les garants de l'exercice des professions de santé dans les limites de la déontologie et au service de la santé des Français. S'abriter derrière des exigences européennes n'est donc pas une attitude responsable, surtout lorsqu'il s'agit d'amorcer le délitement des professions libérales de santé pour des motifs purement budgétaires.

**2 - L'argument des économies de santé ne tient pas au regard des autres exemples européens.** Les pays comme l'Italie, la Belgique, ou l'Espagne où le secteur de la biologie médicale a été industrialisé ont tous assisté impuissants au même phénomène : la baisse affichée des tarifs d'analyses a été largement compensée par l'augmentation du volume d'actes effectués. Les dépenses de biologie médicale augmentent certes, mais moins vite que les dépenses de santé. Elles représentent aujourd'hui seulement 2 % des dépenses de santé – soit, pour donner un ordre de grandeur, un coût global qui correspond à la seule augmentation annuelle du déficit des hôpitaux publics !

**3 - Si la qualité des analyses médicales laissait à désirer dans le système actuel, on le saurait.** Rien ne vient remettre en doute aujourd'hui la qualité des analyses en France, au contraire enviée par tous nos voisins européens. Actuellement, ce sont 80 % des diagnostics médicaux qui s'appuient sur les résultats d'analyses. Un enjeu aussi crucial ne peut se passer d'une démarche de qualité permanente dans laquelle les professionnels de la biologie se sont d'ores et déjà engagés. L'ouverture du capital n'apportera en cela rien de plus à la qualité des analyses.

Avec l'avenir de la biologie médicale, c'est l'avenir de notre système de santé qui est menacé. Après les biologistes, quelles autres professions libérales de santé seront touchées : pharmaciens, radiologues, chirurgiens-dentistes, voire les maisons de santé pluridisciplinaires... ? Un tel traitement réservé pour l'heure à la biologie médicale pourrait demain se généraliser à l'ensemble des professions libérales de santé.

Notre système de santé est le reflet de nos valeurs, au premier rang desquelles la solidarité nationale. Ne le laissons pas être détruit par des décisions arbitraires et contraires à ces intérêts supérieurs que sont celui public et celui des patients.

### L'intersyndicale des biologistes

#### Composition de l'intersyndicale des biologistes :

Syndicat des Biologistes ; Syndicat des Laboratoires de Biologie Clinique ; Syndicat National des Médecins Biologistes ; Association des Biologistes d'Aquitaine ; Association des Biologistes Drôme Ardèche ; Association des Biologistes de Midi-Pyrénées ; Association des Biologistes des Régions Nord Picardie ; Association des Biologistes du Bas Rhin ; Centre Régional Auvergne Biologie ; Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie ;

Syndicat des Biologistes de Bretagne et Pays de Loire ; Syndicat des Biologistes de Franche Comté Syndicat des Biologistes de l'Isère ; Syndicat des Biologistes de Savoie ; Syndicat des Laboratoires de Biologie Médicale de PACA ; Syndicat Interdépartemental des Biologistes du Lyonnais ; Syndicat des Biologistes du Languedoc Roussillon ; Association des Biologistes de Champagne Ardennes Lorraine

<sup>1</sup> : Le principe de l'ordonnance est de permettre au gouvernement de légiférer sans aucun débat sur le texte devant les chambres parlementaires.